

Calendrier du processus d'élections 2023 :

Membre avec droit de vote désigné par les participants et les participantes actives du groupe du personnel professionnel et d'encadrement

Membre avec droit de vote désigné par les participants et les participantes actives du groupe des professeurs

- Appel de candidatures : **7 février au 21 février**
Période pendant laquelle les participants et les participantes auront la possibilité de proposer des candidats ou des candidates. Un courriel sera envoyé aux personnes concernées leur indiquant le lien internet et les modalités d'élection. La confirmation de la mise en candidature doit être faite par le candidat ou la candidate par courriel au Secrétaire du Comité de retraite. En l'absence de confirmation, la candidature ne sera pas retenue.
- Communication avec les candidats et les candidates : **22 février au 9 mars**
Période pendant laquelle les candidats et les candidates pourront envoyer leurs notes biographiques. Un courriel sera envoyé pour les inviter à retourner leurs notes biographiques au Secrétaire du Comité de retraite.
- Confirmation des candidats et des candidates : **10 mars au 17 mars**
Période pendant laquelle les candidats et les candidates pourront se désister. Un courriel leur sera envoyé incluant leurs notes biographiques. Les candidats et les candidates devront décider s'ils souhaitent ou non se désister et devront en informer le Secrétaire du Comité de retraite. En l'absence de réponse, la candidature ne sera pas retenue.
- Scrutin : **20 mars au 3 avril**
Période pendant laquelle le vote se déroulera. Un courriel sera envoyé aux participants et participantes leur indiquant le lien pour accéder au site Omnivox et la date limite pour enregistrer leur vote. Un second message de la part des candidats et des candidates pourra être envoyé pendant la période de scrutin, si ceux-ci le souhaitent.